### COMMUNE DE SAINT PIERRE DE VARENNES

# SEANCE ordinaire du 05 juillet 2024 à 18 h 30

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 10 Convocation du 28/06/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE et Gérard DURAND, Maire (M. Dominique RAVAULT est arrivé au début des questions diverses).

Absents, excusés et pouvoirs : M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND

M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Patrice LARONZE M. Dominique RAVAULT = pouvoir à M. Patrick JURY

Absente: Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

#### Délibération n° 026 2024:

# Subvention pour les Bandalous

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution d'une subvention 2024 aux Bandalous.

#### Délibération nº 027 2024 :

# Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance (maintien de salaire) des agents

Le Conseil Municipal décide de donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance pour la couverture du risque Prévoyance.

#### Délibération n° 028 2024 :

# Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque Santé (mutuelle) des agents

Le Conseil Municipal décide de donner mandat au Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance pour la couverture du risque Santé.

# Délibération nº 029 2024 :

# Cession d'une parcelle communale AB nº 113

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la cession de cette parcelle

#### Délibération n° 030 2024 :

### Règlement et tarifs garderie périscolaire pour 2024-2025

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ledit règlement et de reconduire les tarifs de l'année scolaire précédente.

#### Délibération n° 031 2024 :

Tarifs encarts publicitaires pour « SAINT-PIERRE LE MAG 2025 »

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs de 2024 pour 2025.